

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ASSOMPTION

AVIS PUBLIC
DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE TRIENNAL POUR LES ANNÉES 2026, 2027 ET 2028

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, conformément à l'article 73 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, que le rôle d'évaluation foncière triennal de la Ville de Charlemagne pour les années 2026, 2027 et 2028 prenant effet le 1^{er} janvier 2026, a été déposé de manière virtuelle à mon bureau le 14 octobre 2025 et que toute personne peut en prendre connaissance aux heures régulières d'ouverture de bureau de l'hôtel de ville situé au 201-2, boulevard Céline-Dion.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer une demande de révision tel que prévu par la section 1 du chapitre X de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

Pour être recevable, une demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- a) Être complétée sur le formulaire prescrit à cette fin. Le formulaire est disponible à l'hôtel de ville ou sur le site Internet de la ville au <https://www.charlemagne.ca/>;
- b) Être déposée ou envoyée par courrier recommandé au 201-2, boulevard Céline-Dion à Charlemagne avant le 1^{er} mai suivant l'entrée en vigueur du rôle d'évaluation;
- c) Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le *Règlement concernant la tarification applicable aux demandes de révision administrative en matière d'évaluation foncière*.

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment complété à l'hôtel de ville, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

Donné à Charlemagne ce 27 octobre 2025



Virginie Riopelle
Directrice générale adjointe et greffière

CERTIFICATION DE PUBLICATION ET D'AFFICHAGE

Je soussignée, Virginie Riopelle, directrice générale adjointe et greffière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément au règlement numéro 11-407-19 et son amendement déterminant les modalités de publication des avis publics de la municipalité, adopté le 3 décembre 2019, sur le site internet de la Ville de Charlemagne le 27 octobre 2025, et que j'ai affiché l'avis ci-dessus conformément audit règlement, dans les bureaux de l'hôtel de ville à l'endroit réservé à cette fin, le 27 octobre 2025.

Donné à Charlemagne ce 27 octobre 2025



Virginie Riopelle
Directrice générale adjointe et greffière